



## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : [GWADA SOLO Tour de Guadeloupe non Stop]

Dates complètes : [06 et 07 mai 2016]

Lieu : [Saint François]

Autorité Organisatrice : [Yacht Club de Saint François]

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux *bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> catégorie de navigation.*  
*Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière avec en sus l'obligation d'avoir à bord une VHF, un GPS et un téléphone mobile en état de marche (batterie pleine et forfait et unité d'appel).*

Le pilote est fortement recommandé aux unités de plus de 30 pieds.

*Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.*

- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap « Osiris Habitable » et « Multi 2000 » qui naviguent en solitaire, double et équipage.
- 3.3. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant (ou le déposant) accompagné des frais d'inscription requis, à YCSF La Marina 97118 Saint François au plus tard le **03/05/15**.
- 3.4. L'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions qui ne seraient pas compatibles avec la sécurité (bateau en mauvais état ou mal équipé, niveau technique jugé trop faible...) et d'annuler ou reporter en cas de météo non favorable.

- 3.5.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - **le certificat de jauge ou de conformité (prendre contact avec Pascal Durand)**
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- 3.6.** Les concurrents mineurs sont autorisés à courir en double ou équipage accompagné d'au moins un concurrent majeur.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Désignation	Frais d'inscription
Bateau + Skipper	40 €
Equipier supplémentaire	20 €

#### 5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription :  
Le 05/05/2016 de 15h00 à 19h00 et briefing coureur obligatoire à 19h15
- 5.2.** Jauge et contrôle :  
Du 30/04/16 au 05/05/16 sur rendez-vous
- 5.3.** Les heures de départ seront indiquées dans l'annexe des instructions de course « Départs décalés »

#### 6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront du 30/04/16 au 05/05/16, sur rendez-vous.

#### 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles au YCSF à partir du 05/05/16
- disponibles sur le site internet au plus tard le 05/05/16
- affichées selon la Prescription Fédérale.

#### 8. LES PARCOURS

Le parcours sera fait sous forme de course poursuite.

Le parcours à effectuer est le suivant : Saint François / tour de Guadeloupe / Gosier

Des précisions sur le parcours seront amenées dans les instructions de course (sens de contournement, marques à passer ...).

#### 9. SYSTEME DE PENALITE

- 9.1.** Pour toutes les classes, la règle 44.1 s'applique lors d'incident sans contact.
- 9.2.** Pour toutes les classes, la règle 44.3 s'applique lors d'incident avec contact (*pénalité de 20% du nombre des inscrits avec un minimum de perte d'une place*).
- 9.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**  
*Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.*

#### 10. CLASSEMENT

- 10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1
- 10.2.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance
- 10.3.** Le nombre de bateaux minimum pour constituer une série est de 3.

## 11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port, prendre contact avec la capitainerie au 05 90 88 47 28.

## 12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 14. PRIX

Des prix seront distribués à l'initiative de l'organisateur.

## 15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
 Le Yacht Club de Saint-François 0590 48 53 68  
 Samuel Grasset 0690 200 310

